

La raison l'emporte

Berne, le 21 septembre 2016

Communiqué de presse

La raison l'emporte

Les bilatérales sont préservées et la volonté populaire est respectée

Le Conseil national a suivi aujourd'hui la proposition de sa Commission des institutions politiques (CIP-n) en soutenant le principe de préférence indigène comme mise en œuvre de l'article 121a de la Constitution. Il confirme ainsi que la solution proposée par le PLR au début de l'année est la meilleure pour limiter l'immigration tout en préservant les accords bilatéraux et ainsi les emplois en Suisse et la prospérité de notre pays. La tactique de l'UDC visant à refuser de travailler et à ralentir le traitement de l'objet au Conseil national dans le but de ne pas trouver de solution a échoué. La décision d'aujourd'hui est également un pas important pour assurer l'avenir du programme-cadre de recherche et d'innovation « Horizon 2020 ». Ainsi l'accord avec la Croatie pourra être ratifié. Le Conseil des Etats traitera de la préférence indigène lors de la session d'hiver.

La décision du Conseil national est réjouissante. En effet, elle confirme que la solution proposée par le PLR et soutenue par la CIP-n, à savoir la mise en place d'une préférence indigène, est la meilleure pour appliquer l'article 121a de la Constitution. Elle priorise de manière temporaire la main-d'œuvre indigène lors d'un poste vacant dans un groupe professionnel, un secteur et/ou une région précise, qui présente un taux de chômage particulièrement élevé. Les contingents ou les plafonds n'auraient pas été une option viable. Au contraire, la préférence indigène est plus avantageuse pour les chômeurs que les contingents, car les chômeurs ont la priorité. De plus, les plafonds et contingents n'auraient pas été compatibles avec les bilatérales.

L'UDC a essayé de mettre en place un powerplay, afin de rejeter l'objet. Cette démarche a échoué, car le parti agrarien a démontré son incapacité à travailler. Cette attitude a débuté dès le 9 février 2014. L'UDC n'a pas proposé de projet de mise en œuvre de son initiative et les réponses aux questions les plus importantes n'ont pas été apportées.

Une politique migratoire ferme, mais juste

Le 9 février 2014, le peuple a exprimé sa volonté de réduire l'immigration. Avec l'adoption des modifications de la loi sur l'asile en juin dernier par le peuple et celles apportées par le Conseil national à la loi sur les étrangers la semaine dernière, les premières mesures ont été mise en place afin de mettre en œuvre la volonté populaire. La préférence indigène est ainsi une mesure supplémentaire qui permet de mieux utiliser le potentiel de main-d'œuvre locale tout en laissant une marge de manœuvre aux entreprises afin qu'elles puissent rapidement engager du personnel qualifié étranger. L'UDC, pour sa part, s'est systématiquement opposée à toutes ces mesures.

Assurer les emplois en préservant les bilatérales

La raison l'emporte

La préférence indigène s'inscrit également dans la continuité des six votations sur les bilatérales qui ont été soutenues par les Suissesses et les Suisses. Depuis plus de dix ans, les bilatérales permettent à notre économie d'avoir accès sur un pied d'égalité avec nos partenaires européens aux marchés les plus importants et d'assurer ainsi les emplois. Le PLR s'est toujours engagé pour les emplois en préservant les bilatérales et continuera à le faire.

La préférence indigène est la seule solution viable, car elle permet de ratifier l'extension de la libre circulation avec la Croatie et le programme Horizon 2020 qui est indispensable pour la recherche en Suisse.

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour pour la Suisse.**

Contacts

- › Isabelle Moret, conseillère nationale, 079 332 08 23
 - › Philippe Nantermod, conseiller national, 076 584 34 22
 - › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
 - › Arnaud Bonvin, porte-parole romand, 079 277 71 23
-

Le PLR est le garant du modèle à succès suisse depuis 1848. Grâce à nos compétences économiques, nous assurons à la Suisse des conditions-cadre optimales, afin de préserver les emplois et d'en créer davantage. Nous nous engageons également pour les accords bilatéraux, mais refusons toute adhésion à l'Union européenne.

PLR.Les Libéraux-Radicaux, Secrétariat général, Neuengasse 20, Case postale 6136, CH-3001 Berne

T +41 (0)31 320 35 35, F +41 (0)31 320 35 00, www.plr.ch